



Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales

(excepté le N3 - Protocole Compétitions Nationales)



Préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022, applicables dès le lundi 24 janvier 2022

Pour l'ensemble des acteurs :
joueurs(euses), dirigeant(e)s, officiel(le)s et délégué(e)s

**MOINS
DE
16 ANS**

**PRESENTATION OBLIGATOIRE
DU PASS SANITAIRE**

Pour que le pass sanitaire soit valide lors du contrôle, il y a 4 possibilités :

- Présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h.
- Présenter un certificat vaccinal complet
(dérogation accordée jusqu'au 15.02.2022 pour les primo-vaccinés dans l'attente de leur deuxième dose à condition de réaliser un test négatif de moins de 24h)
- Présenter un certificat de rétablissement de la covid 19 de plus de 11 jours et moins de 6 mois
- Présenter un certificat de contre-indication à la vaccination de la Covid19

**PERSONNES MAJEURES
ET POUR LES MINEURS
D'AU MOINS 16 ANS**

**PRESENTATION OBLIGATOIRE
DU PASS VACCINAL**

Pour que le pass vaccinal soit valide lors du contrôle, il y a 3 possibilités :

- Présenter un certificat vaccinal complet
(dérogation accordée jusqu'au 15.02.2022 pour les primo-vaccinés dans l'attente de leur deuxième dose à condition de réaliser un test négatif de moins de 24h)
- Présenter un certificat de rétablissement de la covid 19 de plus de 11 jours et moins de 6 mois
- Présenter un certificat de contre-indication à la vaccination de la Covid19

Contexte Covid 19

Saison 2021-2022